

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE**

**Art 1 Préambule**

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction de SIRENA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

**Art 2 Caractéristiques des produits vendus**

**A. CATEGORIE « ENTREES »**

ENTREE UNITAIRE		CARTE DE 12 ENTREES	
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + OCEANE	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + OCEANE
Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux BASSINS et à l'espace OCEANE	Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux BASSINS et à l'espace OCEANE
ticket vendu à l'unité		La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
Mineurs et majeurs	Majeurs	Mineurs et majeurs	Majeurs
valable uniquement le jour de l'achat		Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou en coupons sport. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.			
Toute sortie du centre aquatique est définitive			

**B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »**

SEANCE INDIVIDUELLE	PASS 12 SEANCES INDIVIDUELLES	PASS TRIMESTRIEL			PASS ANNUEL	
BEBE NAGEUR/BIKING FORM/BIKING OCEANE/AQUA FITNESS (accès libre)	Accès à l'ACTIVITE BEBE NAGEUR (accès libre)	NATATION / APPRENTISSAGE / PERFECTIONNEMENT	AQUA FITNESS	MATIN BUSINESS	NATATION PERFECTIONNEMENT / AQUAFITNESS / KIDS	AQUAFITNESS OU BIKING OCEANE OU BIKING FORM
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif					
valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Séance hebdomadaire. Sur inscription Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Accès illimité aux séances Aquafitness. Valable 3 mois (de date à date), à raison d'une séance par jour	Accès aux séances Matin Business (mardi :jeudi /vendredi). Toute séance réservée sera ni reprise ni reportée ni échangée	Séance hebdomadaire de septembre à juin Sur inscription Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Accès limité à 1 cours par jour à utiliser dans le délai d'un an à compter de la date de souscription Sans inscription préalable. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou en coupons sport. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances						

**C. CATEGORIE « ABONNEMENTS »**

BASIC	LIBERTE	ESSENTIAL	EXCELLENCE
Trimestriel ou annuel (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction			
Accès illimité à l'espace aquatique	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace OCEANE	Accès à l'espace aquatique, à l'espace OCEANE. accès aux séances d'AQUAFITNESS (à raison d'1 accès et 1 cours par jour)	Accès illimité à l'espace aquatique, à l'espace OCEANE et aux séances d'AQUAFITNESS Accès aux séances d'AQUA TRIATHLON (sous réserve de disponibilité) -niveau « bleu » 2 accès hebdomadaires à l'AQUABIKING -niveau rouge et noir
Mineurs et majeurs	Réservé aux personnes majeures. Inscription obligatoire sur place ou le lundi matin par téléphone. Aucune inscription par téléphone en dehors de ce créneau.		
Abonnement nominatif et non cessible			
Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au prélèvement automatique. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.			

Chacun des produits pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de SIRENA où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement OCEANE).

### **Art 3 Modalités d'achat**

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée de SIRENA par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée de SIRENA. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

### **Art 4 Prix**

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de SIRENA. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont TTC.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction de SIRENA et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 2,00 Euros.

Au cours de la durée de validité de son abonnement EXCELLENCE :

- En cas d'absence injustifiée, si le client ne se présente pas aux séances d'AQUABIKING auxquelles il s'est inscrit, il ne pourra prétendre à aucun report, ni à un remboursement, sous quelle que forme que ce soit
- si cette absence est renouvelée 2 fois, la direction de SIRENA refusera de plein droit son inscription aux séances d'AQUABIKING pendant 1 mois

### **Art 5 Accès à SIRENA**

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

### **Art 6 Sanctions et résiliation-sanction**

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire de SIRENA à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

### **Art 7 Réclamation**

Toute réclamation sera adressée à SIRENA par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à SIRENA.

### **Art 8 Sécurité**

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, diplômée d'état.

### **Art 9 Clause limitative de responsabilité et certificat médical**

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical datant de moins d'un mois.

A défaut, la Direction de SIRENA sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture de SIRENA ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

### **Art 10 Non-utilisation**

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

### **Art 11 Arrêts techniques et fermetures**

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

### **Art 12 Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de SIRENA. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.